

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 30 Août 2010
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4685

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

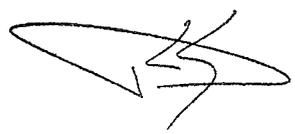
Unité de formation : RGB : FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACCES A L'ECHELLE E2
DE L'OUVRIER E1 : CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
 QUALIFICATION
Code Référence : 960101U11X1
Domaine : 901 Sciences appliquées-SE:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

Code de l'unité de Formation : (3) 96 01 01 U11 X1	Code du domaine de formation : (4) 901
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2)	(5)	(2) (6)	(2)
Fonctionnement de l'institution locale	CT		B	4
Droits et devoirs	CT		B	4
Communication	CT		B	4
Bien-être au Travail	CT		B	8
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX		P	0
			Total des périodes	20

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

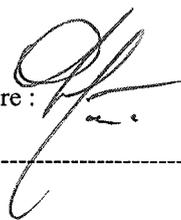
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11-08-10

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

- (2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

**RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle E2 de l'ouvrier E1 :
convention**

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalité de donner au personnel ouvrier des administrations locales et provinciales une connaissance suffisante de l'institution au bénéfice de laquelle ils travaillent, un savoir – être adéquat dans leur milieu professionnel et les connaissances et capacités requises dans leur secteur d'activités, notamment en matière de sécurité individuelle, conformément au programme proposé par le Conseil Régional de la Formation et faisant partie des conditions prévues pour obtenir une échelle supérieure de traitements conformément à la circulaire ministérielle du 27 mai 1994 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

L'unité de formation a pour finalité de permettre à l'étudiant :

- ◆ de se situer et de situer le service auquel il appartient dans son institution ;
- ◆ d'utiliser le langage approprié ;
- ◆ d'adopter un comportement adéquat sur son lieu de travail ;
- ◆ d'appliquer les mesures de sécurité nécessaires à l'exécution du travail qui lui est confié.

**RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle E2 de l'ouvrier E1 :
convention**

2. CAPACITES PREALABLEMENT REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable:

En français :

- de lire et comprendre des consignes simples de travail et de sécurité ;
- de répondre oralement ou par écrit dans une langage simple, par exemple pour répondre à des questions visant à s'assurer de sa bonne compréhension des consignes.

En mathématiques :

- d'effectuer correctement des calculs mettant en jeu les 4 opérations fondamentales;
- de mesurer des surfaces et des volumes élémentaires (rectangle, triangle, cube, parallépipède rectangle) et mesurer des poids.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Néant.

**RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle E2 de l'ouvrier E1 :
convention**

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle E2 de l'ouvrier E1 :
convention**

4. PROGRAMME

4.1. Fonctionnement de l'institution publique

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les autorités qui administrent l'institution ainsi que leurs compétences;
- ◆ d'identifier sa ligne hiérarchique ;
- ◆ d'identifier la position de son service dans l'organigramme général de l'institution.

4.2. Droits et devoirs

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'adopter un comportement déontologique adéquat devant toute personne circulant sur le chantier ou sur le lieu de travail, qu'elle soit interne ou extérieure à l'institution;
- ◆ de respecter les règles de confidentialité dans l'intérêt de l'institution et du public concerné;
- ◆ d'adopter un langage approprié.

4.3. Communication

L'étudiant sera capable:

pour mener à bien l'exécution du travail qui lui est confié,

- ◆ de cerner les informations qui doivent lui être fournies par sa ligne hiérarchique ou qu'il doit solliciter de cette dernière ;
- ◆ d'informer sa ligne hiérarchique sur l'état d'avancement du travail, sur tout incident survenu lors de son exécution et son incidence sur la bonne exécution du travail.

4.4. Bien-être au Travail

L'étudiant sera capable:

- ◆ d'identifier les devoirs et obligations qui lui incombent en matière de Bien-être au Travail;

- ◆ de justifier l'utilisation de vêtements de travail appropriés en citant les risques d'accident dus à leur inadaptation;
- ◆ de justifier les mesures de sécurité prises en décrivant les risques d'accident dus à leur absence;
- ◆ d'appliquer les règles élémentaires de prévention incendie, d'hygiène et de protection des équipements utilisés;
- ◆ d'établir une démarche de travail qui ne met pas en péril sa propre sécurité ni celle d'autrui.

**RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle E2 de l'ouvrier E1 :
convention**

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de:

- ◆ situer de manière précise tant au niveau hiérarchique qu'au niveau de ses droits et devoirs au sein de son institution locale;
- ◆ diffuser toute information utile à l'exécution de sa mission tant au sein du service que vers le public extérieur à celui-ci, dans un souci d'efficacité et de qualité;
- ◆ identifier les risques individuels encourus lors de l'exécution du travail qui lui est demandé et d'entreprendre les démarches visant à assurer sa protection individuelle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de l'information fournie par l'étudiant;
- ◆ le degré d'exactitude de l'information fournie;
- ◆ l'intelligibilité et de la cohérence du message transmis par l'étudiant.

**RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle E2 de l'ouvrier E1 :
convention**

6. CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours sera un enseignant ou u, expert.

L'expert choisi sera titulaire d'un grade de niveau A, B ou C et justifiera de compétences issues d'une expérience professionnelle de minimum 3 ans, actualisée en relation avec le programme du cours concerné de formation.